



Neue Regionalpolitik **npr**  
Nouvelle politique régionale **npr**  
Nuova politica regionale **npr**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Promotion économique PromFR  
Wirtschaftsförderung WIF  
Development Agency FDA

Bd de Pérolles 25, CP 1350, 1701 Fribourg  
Suisse

T +41 26 304 14 00, F +41 26 304 14 01  
www.promfr.ch

Février 2024

## NOUVELLE POLITIQUE REGIONALE (NPR) DU CANTON DE FRIBOURG Guideline pour la préparation d'une demande NPR – Volet Tourisme

---

### Introduction générale à la NPR

#### Qu'est-ce que la NPR ?

La NPR, ou Nouvelle Politique Régionale, est une initiative conjointe de la Confédération et des cantons visant à soutenir le développement économique des régions de montagne, des zones rurales et des régions frontalières de la Suisse. Son objectif premier est d'améliorer les conditions générales pour les entreprises, de favoriser l'innovation, de créer de la valeur ajoutée et de renforcer la compétitivité à long terme dans ces régions. De plus, la NPR vise à stimuler la création et le maintien des emplois locaux, contribuant ainsi à une occupation équilibrée du territoire et à la réduction des disparités régionales.

Dans cette optique de soutien, la NPR encourage l'exploitation des potentiels locaux en favorisant diverses formes de collaboration : entre régions et cantons, entre entités publiques et privées, ainsi qu'entre différents secteurs économiques. Son principal axe d'action réside dans la promotion de projets interentreprises, principalement axés sur les priorités thématiques telles que le tourisme et l'industrie. Les soutiens financiers accordés aux projets prennent souvent la forme de contributions non remboursables (à fonds perdu) ou de prêts à taux zéro.

---

#### Qui pilote la NPR dans le canton de Fribourg ?

La mise en œuvre de la NPR relève d'une collaboration entre la Confédération et les cantons, où le rôle de la Confédération se concentre principalement sur la gestion stratégique. Toutefois, la responsabilité opérationnelle, notamment celle de décider du soutien financier des projets, incombe aux cantons. Dans le canton de Fribourg, c'est la **Promotion économique du Canton de Fribourg (PromFR)** qui est chargée de coordonner cette politique régionale.

#### Promotion économique du canton de Fribourg

Boulevard de Pérolles 25, Case postale  
CH - 1701 Fribourg  
Téléphone : +41 26 304 14 00  
E-mail : promfr@fr.ch

Nous vous assurons que toutes vos données et informations seront traitées de manière confidentielle. Nous sommes là pour vous soutenir dans vos démarches et vous accompagner dans la réalisation de vos projets de développement régional.

**Quelles sont les bases légales et stratégies sur lesquelles la NPR s'appuie dans le canton ?**

La NPR s'appuie sur un Programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre (PMO), élaboré par la **PromFR** et validé conjointement par la Confédération et le Canton pour chaque période NPR. Ce document établit les axes stratégiques et la typologie des projets éligibles. En ce qui concerne le volet tourisme, les orientations de la NPR reposent sur la stratégie de développement du tourisme fribourgeois ainsi que sur le Plan Directeur Cantonal et les Plans Directeurs Régionaux.

**Quels sont les types de projets soutenus ?**

La NPR soutient le développement d'infrastructures touristiques nouvelles ainsi que de nouvelles activités et produits touristiques visant à accroître l'attrait touristique du canton. Les études de faisabilité et les phases de conception peuvent bénéficier de contributions à fonds perdus, tandis que la réalisation des infrastructures peut être soutenue par des prêts. Les domaines d'intérêt incluent le tourisme quatre-saisons, la mobilité douce, le patrimoine gastronomique et bâti, ainsi que les partenariats transversaux.

**Quels sont les soutiens possibles ?**

Les soutiens comprennent des contributions financières directes sous forme d'aides à fonds perdus, couvrant jusqu'à deux tiers des coûts du projet. Le solde est financé par une contribution propre du bénéficiaire sous forme de fonds propres ou apport de tiers.

Les prêts sont également disponibles, notamment pour les projets d'infrastructures touristiques publics et privés, avec un taux d'intérêt de 0% et une durée typique de dix à quinze ans. Les bénéficiaires de prêts doivent fournir une garantie adéquate pour le remboursement.

**Quels sont les critères généraux ?**

Les critères d'éligibilité incluent la création de valeur ajoutée régionale, l'innovation, la durabilité, l'orientation vers l'exportation, la conformité aux règles de concurrence, le financement de démarrage, la concordance avec les stratégies cantonales et intercantionales, ainsi que la délimitation par rapport à d'autres politiques et instruments de soutien.

**Les organismes de soutien**

L'association Innoreg-FR, regroupant les 7 associations régionales du canton, offre un accompagnement aux porteurs de projets pour la préparation des demandes de soutien NPR. Leurs services sont accessibles à tous les porteurs de projet du canton.

**Innoreg-FR**

Rue du Château 112, CH - 1680 Romont

Téléphone : +41 26 651 90 57

E-mail : jonathan.stark@innoregfr.ch

N'hésitez pas à les contacter pour toute assistance ou information supplémentaire concernant vos projets de développement touristique dans le canton de Fribourg.

## Déposer une demande NPR

### Qui peut déposer une demande de soutien NPR ?

Toute entité, qu'elle soit privée ou publique, est habilitée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la NPR. Cela inclut les associations, les communautés d'intérêts, les régions, les communes ainsi que les offices de tourisme.

Il est important de noter qu'un acteur économique individuel n'est pas autorisé à faire une demande de soutien, conformément aux règles de concurrence. Les projets soutenus par la NPR doivent impliquer plusieurs acteurs et être interentreprises.

---

### A quel moment déposer une demande ?

Il est recommandé de prendre contact dès que possible avec votre association régionale ou **Innoreg-FR** pour discuter de votre projet et évaluer son éligibilité à un soutien NPR. Conformément à l'article 24 de la loi cantonale sur les subventions, aucun projet déjà réalisé ne peut être considéré.

Pour les projets dont la réalisation doit débiter avant qu'une décision de soutien NPR ne soit prise, une demande d'autorisation de mise en chantier anticipée des travaux de construction doit être envoyée à la PromFR.

---

### Quel sont les éléments à transmettre ?

Pour déposer une demande de soutien financier dans le cadre de la NPR, un dossier complet, comprenant le formulaire de demande NPR et ses annexes, doit être soumis à la **PromFR**.

Le formulaire doit inclure des informations telles que la description du projet, les objectifs, le calendrier de réalisation, le contexte, la valeur ajoutée, la gouvernance, le plan d'investissement, l'approche en matière de développement durable, ainsi que le modèle économique. Les annexes peuvent inclure des offres de prestataires, le modèle économique et les lettres de soutien des partenaires financiers.

---

### Quel est le processus de décision et combien de temps cela prend-il ?

Après le premier contact avec **Innoreg-FR**, une première analyse est effectuée par la PromFR pour évaluer la conformité aux critères clés. Ensuite, vous pouvez préparer votre dossier de candidature qui sera analysé d'abord par la **PromFR**, puis par la commission responsable de l'octroi des subventions NPR.

Ce processus peut prendre entre **deux et six mois** en fonction de votre niveau de préparation. Une fois la demande officiellement déposée, une décision peut être attendue dans un délai de **deux à trois semaines**, sachant que la commission en question se rencontre 10 fois par année.

---

### Qui décide d'accorder les soutiens ?

La **Commission d'Aides pour les Mesures de Promotion Economique (CAPE)** est l'autorité compétente pour accorder les subventions NPR jusqu'à un montant de 300 000 francs. Au-delà de ce montant, la décision est prise par le Conseil d'Etat sur la base d'un préavis de la CAPE.

La **CAPE** est composée de 11 membres experts représentant divers secteurs économiques, académiques et institutionnels. Elle est présidée par le Conseiller d'Etat en charge de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation (DEEF), Monsieur Olivier Curty.

---

**Comment se déroule une séance de la CAPE ?**

Avant la séance, les membres de la **CAPE** examinent votre dossier. Vous serez invité par e-mail à assister à la séance. Habituellement, une salle d'attente est organisée et le coordinateur d'**Innoreg-FR** vous accueillera et vous donnera des recommandations.

Vous aurez ensuite 10 minutes pour présenter votre projet devant la commission, suivies de questions des membres. Après votre présentation, vous quitterez la salle pour permettre aux membres de délibérer.

La décision est prise sur place et vous serez informé de la décision par téléphone ou e-mail **le jour même**. Vous recevrez ensuite une notification écrite par courrier dans les 10 jours suivants.

---

**Quels sont les éléments déterminants à prendre en compte ?**

Lors de la préparation de votre demande, plusieurs facteurs seront pris en compte pour évaluer votre projet. Voici une liste des éléments importants à considérer :

**Coordination avec les stratégies existantes :** Mon projet s'aligne-t-il avec les axes stratégiques du PMO actuel ? Est-il intégré dans la stratégie de développement touristique régionale ?

**Valeur ajoutée :** Mon projet contribue-t-il à accroître l'attractivité touristique de ma région ou du canton ? Est-ce qu'il stimule l'affluence touristique dans le canton ?

**Financement :** Est-ce que mon projet bénéficie d'un financement provenant d'au moins 33% de fonds propres et/ou tiers ? Est-il financièrement viable à terme sans dépendre des fonds NPR ?

**Innovation :** Mon projet introduit-il des éléments innovants dans l'offre touristique du canton ? Est-ce qu'il intègre des technologies déjà existantes dans d'autres projets ?

**Impulsion :** Mon projet est-il conçu pour perdurer sur le long terme ? Qui sera responsable de son exploitation à l'avenir ?

**Durabilité :** Mon projet contribue-t-il au développement durable du canton de Fribourg ? Favorise-t-il la collaboration entre les acteurs régionaux et au-delà ?

---

### Quels sont les points de vigilance ?

Certains types de projets ne peuvent pas être soutenus dans le cadre de la NPR. Voici quelques exemples :

- Les projets relevant d'autres politiques sectorielles ou déjà financés par d'autres directions de l'administration cantonale.
- Les projets ayant été rejetés pour non-conformité au droit cantonal.
- Les projets de refinancement ou d'assainissement sans réelle valeur ajoutée.
- Les infrastructures principalement axées sur l'hébergement et la restauration.
- Les projets déjà réalisés.
- Les projets sans garantie suffisante de remboursement pour les prêts accordés.

Il est important de prendre en considération ces points lors de la planification et de la présentation de votre projet pour maximiser vos chances d'obtenir un soutien financier dans le cadre de la NPR.

### Le processus décisionnel

